



ÉLECTION DE LA DÉLÉGATION DE LA LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ POUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes : le (la) Président(e) de la Ligue – le (la) Président(e) délégué(e) de la Ligue – le (la) Président(e) de chacun des Districts de la Ligue – un(e) délégué(e) des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres – un(e) délégué(e) par tranche de 50 000 licences.

Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature, y compris pour les postes de « délégué(e) Président(e) de la Ligue », « délégué(e) Président(e) délégué(e) de la Ligue » ou « délégué(e) Président(e) de District ».

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu à Dijon (Palais des Congrès) lors de l'Assemblée Générale du samedi 19 Décembre 2020*.

(*) Selon l'évolution de la situation sanitaire, il pourra être procédé à une modification soit du lieu de l'A.G., soit de son format.

L'appel à candidature pour cette élection est **ouvert du vendredi 16 Octobre 2020 au jeudi 19 Novembre 2020 (inclus)**, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée, par la Poste, en courrier recommandé avec accusé de réception, sous pli confidentiel, à l'adresse suivante : LBFCF – à l'attention de Monsieur le Directeur - 1 rue Monge – 21000 DIJON

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

